

# SunPower Drive

## Borne de recharge murale pour véhicule électrique



### Garantie limitée pour le système de chargeur domestique pour véhicules électriques SunPower Drive

CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFECTE PAS, NI NE LIMITE EN AUCUNE FAÇON, LES DROITS DE GARANTIE LÉGALE DE DEUX ANS DONT VOUS BÉNÉFICIEZ EN VERTU DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES DE DROIT BELGE APPLICABLES À UN PRODUIT QUI N'EST PAS CONFORME AU CONTRAT ET LES RECOURS LÉGAUX APPLICABLES DONT DISPOSENT LES CLIENTS SUR CETTE BASE, QUI PEUVENT INCLURE NOTAMMENT LA LIVRAISON (GRATUITE) DES ÉLÉMENTS MANQUANTS, LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU UNE RÉDUCTION DU PRIX OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT.

552348 Révision A

Publication : Décembre 2023

## 1. Garanties limitées sur les produits

Date d'entrée en vigueur : **1 Décembre 2023**

**Produits.** Cette Garantie limitée s'applique aux composants individuels du système de chargeur domestique pour véhicules électriques SunPower Drive de Maxeon Solar Technologies, Ltd. (ci-après dénommée « Maxeon ») installés en Belgique portant les numéros de modèle indiqués dans le Tableau de garantie et vendus après la Date d'entrée en vigueur (ci-après dénommés les « Produits »).

**Date de début de la garantie.** La Date de début de la garantie est la première des dates suivantes : (i) la date d'installation ; (ii) la date d'inscription ; et (iii) 6 mois après la livraison du produit. Si la date de livraison ne peut être vérifiée, c'est la date de fabrication qui sera utilisée à sa place.

**Garantie des Produits.** À tout moment et selon les conditions générales de cette Garantie limitée, Maxeon garantit que les Produits sont, pendant la Durée de garantie des produits, exempts de défauts matériels et de fabrication ayant un impact manifeste sur le fonctionnement des Produits dans des conditions normales d'application, d'installation, d'utilisation et de maintenance.

**Inscription et connexion.** Les obligations de Maxeon selon cette Garantie limitée sont soumises à la connexion des Produits aux réseaux Maxeon et à leur enregistrement numérique (« Enregistrement »). La connexion aux réseaux Maxeon et l'utilisation des services et fonctionnalités associés sont chacune soumises aux conditions générales et aux politiques d'utilisation et de confidentialité applicables de Maxeon.

#### Tableau de garantie.

DRIVE-EVSE-1-AC-P7-L1-T5-MR-INT	3 ans à compter de la Date de début de la garantie.
DRIVE-EVSE-1-AC-P22-L3-T5-R-INT	
DRIVE-EVSE-1-AC-P22-L3-2SS-R-INT	

## 2. Assistance à la clientèle, Processus de réclamation et Couverture

Contactez immédiatement Maxeon à l'adresse [customers@maxeon.com](mailto:customers@maxeon.com) pour une réclamation couverte par cette Garantie limitée. À la réception d'une réclamation, Maxeon peut exiger des informations supplémentaires pour valider la réclamation, notamment : les informations applicables d'enregistrement de garantie ; une preuve détaillée d'achat, de livraison ou d'installation ; les numéros de série et de modèle ; et une preuve concernant le motif de la réclamation. Toutes les obligations de Maxeon sont expressément subordonnées à la fourniture rapide et complète de ces informations supplémentaires, raisonnablement requises pour valider la réclamation. Les réclamations soumises aux exclusions énoncées à la Section 4 seront rejetées. Les Produits retournés ne seront pas acceptés sans l'autorisation écrite préalable de Maxeon.

Pour une réclamation validée effectuée pendant la Période de garantie applicable, Maxeon réparera, remplacera ou remboursera les Produits couverts. Selon le Droit applicable, Maxeon a toute discrétion pour déterminer la réparation, le remplacement ou le remboursement de chaque réclamation. Pour les réparations et les remplacements, Maxeon s'engage à payer les frais de transport habituels raisonnables pour le retour des Produits couverts et l'expédition des Produits réparés ou de remplacement à l'endroit où les Produits couverts ont été initialement livrés par Maxeon. Les Produits de remplacement peuvent être remis à neuf ou reconstruits, seront électriquement et mécaniquement compatibles avec les Produits couverts par la garantie et présenteront des niveaux de puissance et de performances sensiblement égaux voire supérieurs.

Pour les Produits initialement installés en Belgique par Maxeon, ou par un installateur certifié ou autorisé par Maxeon, en tout cas correctement formé et agréé pour installer et mettre en service les Produits conformément au Droit applicable et aux normes professionnelles et réglementaires pertinentes, Maxeon paiera les frais de service de retrait et de réinstallation raisonnables, nécessaires et réels des Produits réparés ou remplacés, jusqu'à 120 euros; à condition que (a) Maxeon ait le pouvoir discrétionnaire exclusif et raisonnable de sélectionner le prestataire de services fournissant ces services et (b) Maxeon paiera le prestataire de services pour ces coûts de maintenance.

## 3. Conditions Générales

- a. Toutes les couvertures, tous les droits et toutes les performances en vertu de cette Garantie limitée sont expressément conditionnés au paiement intégral (notamment le paiement

intégral de tous les frais d'intérêts ou de retard de paiement) dû à Maxeon. Maxeon n'a aucune obligation en vertu de cette Garantie limitée s'il existe des frais ou des paiements en suspens pour les Produits faisant l'objet d'une réclamation au titre de la garantie.

- b. Toutes les réclamations au titre de la garantie ci-dessous doivent être déposées pendant la Durée de garantie applicable. Toute réclamation au titre de la garantie déposée en dehors de la Durée de garantie applicable, notamment toute réclamation pour un défaut latent ou non découvert, est invalide et sera rejetée par Maxeon.
- c. Les Durées de garantie des produits pour tout Produit réparé ou remplacé ne doivent pas s'étendre au-delà des conditions d'origine.
- d. Les Produits nécessitent une connexion Internet pour se connecter aux services, à la surveillance et aux mises à jour logicielles de Maxeon. Les durées de garantie des produits sont chacune réduites à 2 (deux) ans pour les Produits qui sont déconnectés d'Internet pendant plus de trente (30) jours consécutifs ou pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours au cours de toute période continue de douze (12) mois.
- e. En cas de remplacement d'un Produit, le droit afférent échoit à Maxeon.
- f. Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être déposées par ou au nom du titulaire de la garantie. Maxeon peut exiger des documents pour confirmer l'identité du titulaire de la garantie, l'autorité du demandeur, ainsi que la vente, la livraison et le lieu d'installation d'origine des Produits. Maxeon peut rejeter à sa seule discrétion raisonnablement justifiée les réclamations de garantie dont la documentation est insuffisante.
- g. Cette garantie limitée est entièrement cessible par le titulaire de la garantie à un tiers, à condition que : le titulaire de la garantie fournisse un avis de cession à Maxeon dans un délai de 90 jours suivant la cession en contactant [customers@maxon.com](mailto:customers@maxon.com) ; l'avis comprenne une documentation raisonnable attestant de cette cession ; et le titulaire suivant de la garantie effectue l'Enregistrement des produits.
- h. Maxeon ne garantit pas que le fonctionnement des Produits, ni d'aucun logiciel ou service inclus ou fourni avec les Produits pour accéder ou pour interagir avec les Produits, sera ininterrompu ou sans erreur.
- i. Les Produits ne sont pas destinés à être utilisés comme alimentation électrique principale ou de secours pour quelque appareil que ce soit, et tout autre appareil où une défaillance des Produits pourrait entraîner des blessures, un décès, des dommages matériels ou des dommages à l'appareil. Maxeon décline toute responsabilité découlant de l'utilisation ou de la non-utilisation des Produits, ainsi que de tout dommage causé à tout appareil en raison de l'utilisation ou de la non-utilisation des Produits.

## 4. Exclusions et Limitations

La Garantie limitée ne s'applique à aucun des éléments suivants, notamment les anomalies, les défaillances ou les coupures de courant causées par ceux-ci. Maxeon déterminera si une réclamation est soumise à une exclusion à sa seule discrétion raisonnablement justifiée.

- a. Le Produit n'est plus couvert par la garantie limitée.
- b. Dommages d'origine humaine ou dommages causés par un stockage et une utilisation inappropriée (y compris, mais sans s'y limiter, l'immersion dans l'eau, les collisions, les températures extrêmes en dehors des limites mentionnées dans la fiche technique, etc.).
- c. Défaillance ou dommage causé par une utilisation dans un environnement de travail anormal, y compris l'usure normale et le dépassement de la charge de travail (y compris, mais sans s'y limiter, l'insertion et le retrait du câble de charge plus de 10 000 fois, l'altitude et la température ne répondant pas aux exigences, etc.).

- d. Le Produit a été démonté, modifié et réparé par un organisme de service non agréé par Maxeon.
- e. Le Produit ne peut pas être utilisé normalement en raison d'une mauvaise qualité matérielle et de production (y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes de mise à la terre de la construction, une alimentation électrique anormale, des problèmes de réseau, etc.).
- f. Le vieillissement prématuré et la défaillance des composants causés par un mauvais entretien (y compris, mais sans s'y limiter, le nettoyage et la fixation des vis et des connecteurs).
- g. Produits soumis à : (i) une mauvaise utilisation, un abus, une négligence ou un accident ; (ii) une altération inclut les modifications de logiciel ou de micrologiciel non autorisé par Maxeon; (iii) ou une installation ou une configuration incorrecte inclut, sans s'y limiter, le non-respect des instructions d'installation Maxeon et des instructions d'exploitation et de maintenance de tout type, telles qu'elles peuvent être modifiées et mises à jour de temps à autre à la seule discrétion de Maxeon, des exigences du réseau ou des services publics et tous les codes, lois, ordonnances et réglementations nationaux, étatiques et locaux, notamment les paramètres de profil de réseau requis; (iv) l'installation par toute personne autre que Maxeon ou un installateur autorisé ou certifié par Maxeon, dans tous les cas correctement formé et certifié pour installer et mettre en service les Produits conformément à la loi applicable et aux normes professionnelles et réglementaires pertinentes ; (v) la réparation ou la modification par toute autre personne qu'un technicien de maintenance agréé de Maxeon ; (vi) des conditions dépassant la tension, l'indice de protection et toute autre spécification opérationnelle, notamment la haute tension des générateurs ; (vii) une panne de courant ou des surtensions ; (viii) les dommages causés par la lumière directe du soleil, la foudre, les inondations, le feu, la grêle ou d'autres actes de la nature ; (ix) les dommages causés par des personnes, l'activité biologique, l'exposition chimique industrielle, l'eau ou la poussière dépassant l'indice de protection, la fumée, le sel, le froid ou la chaleur excessive, les solvants, une ventilation insuffisante, des vibrations ou un champ magnétique ; ou (x) des dommages dus à un impact ou à d'autres événements indépendants de la volonté de Maxeon. Les références aux « dommages » désignent toutes les sources de dommages, qu'ils soient directs, indirects, intentionnels ou accidentels.



Veillez lire les consignes de sécurité et d'installation sur

[www.sunpower.maxeon.com/int/InstallGuideDrive](http://www.sunpower.maxeon.com/int/InstallGuideDrive)

Vous pouvez également vous adresser au service technique pour obtenir ce document, aux adresses suivantes :

Pour les Pays-Bas: [technischediens@maxeon.com](mailto:technischediens@maxeon.com)

Pour la Belgique: [TechSupport.Belgique@maxeon.com](mailto:TechSupport.Belgique@maxeon.com)

- h. Les défauts ou effets superficiels résultant de l'usure normale des matériaux des Produits et les variations superficielles sans impact matériel sur le fonctionnement ou les performances des Produits. L'usure normale des matériaux des Produits comprend, sans s'y limiter, la décoloration, l'altération des revêtements et les zones de décoloration des Produits.
- i. Les Produits installés dans des endroits, selon la seule discrétion raisonnablement justifiée de Maxeon, qui peuvent être soumis en contact direct avec des sources d'eau ou à proximité de celles-ci.
- j. Les Produits dont les étiquettes contenant le type de produit ou le numéro de série ont été modifiées, supprimées ou rendues illisibles.
- k. Les Produits déplacés de leur emplacement d'installation d'origine sans l'approbation écrite expresse de Maxeon.

- l. Les Produits dont la mise à jour logicielle est incomplète en raison d'un défaut de connexion à Internet.
- m. Des problèmes ou des anomalies surviennent en raison du renouvellement des lois ou des réglementations nationales ou régionales.
- n. Produits fonctionnant à une température ambiante inférieure à moins trente degrés Celsius (-30 °C) ou supérieure à cinquante degrés Celsius (50 °C).
- o. Produits pour lesquels une défaillance n'est pas signalée à Maxeon dans un délai raisonnable, notamment lorsqu'un retard dans la notification entraîne des dommages supplémentaires et dans tous les cas dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant cette défaillance.
- p. Produits installés dans un véhicule, dans une remorque, dans un navire, dans un bateau ou dans une application mobile, ou autrement hors bâtiment.
- q. Produits utilisés pour : (i) le bénéfice d'un tiers autre que le titulaire de la garantie, ou (ii) tout service/activité commercial/business.

## 5. Limitation de Portée de la garantie

SANS PRÉJUDICE DES GARANTIES LÉGALES DONT DISPOSE LE CLIENT EN VERTU DU DROIT APPLICABLE, LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES REMPLACE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS COMMERCIALES EXPRESSES OU IMPLICITES. SAUF TELLES QUE FOURNIES DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE OU SI EXIGÉES PAR LE DROIT APPLICABLE, TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, À L'UTILISATION OU À L'APPLICATION, DANS LE COURS DE TRANSACTION OU D'USAGES DU COMMERCE ET TOUTES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS DE MAXEON SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES ET REJETÉES. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE ET DANS LA MESURE PERMISE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE, MAXEON SERA DÉGAGÉ DE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES À DES BIENS OU POUR DES BLESSURES À DES PERSONNES OU POUR D'AUTRES PERTES OU BLESSURES RÉSULTANT DE TOUTE CAUSE DÉCOULANT DES PRODUITS OU LIÉE À CEUX-CI, NOTAMMENT SANS LIMITATION, POUR TOUT DÉFAUT DE PRODUITS, OU LIÉE À L'UTILISATION OU À L'INSTALLATION. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, MAXEON NE DOIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, IMMATÉRIELS OU SPÉCIAUX, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. LES PERTES D'USAGE, MANQUES À GAGNER, PERTES DE PRODUCTION OU DE REVENUS SONT SPÉCIFIQUEMENT, SANS S'Y LIMITER, EXCLUS. DANS LA MESURE PERMISE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE MAXEON, LE CAS ÉCHÉANT, EN DOMMAGES OU AUTREMENT, NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ À MAXEON PAR LE CLIENT, POUR LE PRODUIT OU SERVICE UNITAIRE FOURNI OU À FOURNIR, SELON LE CAS, AYANT OCCASIONNÉ LA RÉCLAMATION DE GARANTIE.

MAXEON NE DOIT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU TOUT TIERS DE QUELQUE NON-EXÉCUTION OU RETARD QUE CE SOIT DANS L'EXÉCUTION DE TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, NOTAMMENT DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, EN RAISON DE FORCE MAJEURE, DE GUERRE, D'ÉMEUTES, DE GRÈVES, D'INCENDIES, D'INONDATIONS, D'ÉPIDÉMIES OU DE PANDÉMIES (NOTAMMENT, SANS S'Y LIMITER, DU COVID-19) OU DE TOUTE AUTRE CAUSE OU CIRCONSTANCE INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ RAISONNABLE DE MAXEON.

DANS LA MESURE OÙ VOUS, LE CLIENT, AVEZ ACQUIS NOS MARCHANDISES EN TANT QUE CONSOMMATEUR EN VERTU DU DROIT APPLICABLE :

- A. LES AVANTAGES QUI VOUS SONT ACCORDÉS SELON LA GARANTIE LIMITÉE S'AJOUTENT AUX GARANTIES DU CONSOMMATEUR FOURNIES EN VERTU DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES DU DROIT APPLICABLE ET DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES D'AUTRES DROITS APPLICABLES ET RECOURS EN VERTU DES LOIS RELATIVES AUX PRODUITS (« MARCHANDISES » SELON LE DROIT APPLICABLE).
- B. CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFECTE PAS, NI NE LIMITE EN AUCUNE FAÇON, LES DROITS DE GARANTIE LÉGALE DE DEUX ANS DONT VOUS BÉNÉFICIEZ EN VERTU DES DISPOSITIONS IMPÉRATIVES DE DROIT BELGE APPLICABLES À UN PRODUIT QUI N'EST PAS CONFORME AU CONTRAT ET LES RECOURS LÉGAUX APPLICABLES DONT DISPOSENT LES CLIENTS SUR CETTE BASE, QUI PEUVENT INCLURE NOTAMMENT LA LIVRAISON (GRATUITE) DES ÉLÉMENTS MANQUANTS, LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU UNE RÉDUCTION DU PRIX OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT.
- C. RIEN DE CONTENU DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE N'EXCLUT, NE RESTREINT, NI NE MODIFIE QUELQUE CONDITION, GARANTIE OU AUTRE OBLIGATION QUE CE SOIT EN LIEN AVEC LA FOURNITURE DE MARCHANDISES (LES « OBLIGATIONS LÉGALES ») DANS TOUTE SITUATION OÙ DE TELLES ACTIONS SERAIENT ILLÉGALES.

LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS LA MESURE INTERDITE OU LIMITÉE PAR LE DROIT APPLICABLE. SI UNE DISPOSITION DE CES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE EST DÉCIDIÉE INAPPLICABLE OU ILLÉGALE PAR UN TRIBUNAL OU PAR UN AUTRE ORGANE COMPÉTENT, CETTE OU CES DISPOSITIONS SERONT MODIFIÉES (OU SI NÉCESSAIRE SUPPRIMÉES) DANS LA MESURE MINIMALE REQUISE, DE SORTE QUE LE RESTE DE CES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE RESTERA EN VIGUEUR.

## 6. Droit applicable

**Droit applicable.** Cette garantie limitée est régie par le droit belge. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue. Les litiges concernant la Garantie limitée peuvent être soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents en Belgique. Si vous êtes un consommateur, vous pouvez également disposer du droit de déposer une plainte ou une réclamation via la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de la Commission européenne, disponible [ici](#). Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas obligés de participer à la procédure de règlement en ligne des litiges.

## 7. Coordonnées

Toutes les réclamations et demandes de renseignements relatives à cette Garantie limitée ou à des garanties des consommateurs doivent être adressées à [customers@maxon.com](mailto:customers@maxon.com).

Les localisations des bureaux Maxeon sont disponibles sur

<https://sunpower.maxon.com/int/maxon-locations-around-world>

SunPower Systems Belgium SPRL, Gare centrale (393), Rue de Colonies 11, 1000 Bruxelles, Belgique  
0 800 786 35